

SEANCE DU 09 JUIN 2015

L'an deux mil quinze et le neuf juin à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Reviers, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Daniel GUERIN, Maire.

Présents Mr Guérin, Mr Bourdel, Mr Lebas, Mr Dolley, Mme Boulet, Mr Deraine, Mme Lastelle, Mr Hodiernne, Mr Prioult, Mme Bisson, Mme Fras,

Absent :

Absents excusés : Mme Chazel, Mme Tanqueray, Mme Bouglé

Pouvoir :

Secrétaire de séance : Marie Huyghe-Boulet

Mr Guérin relit le compte rendu du précédent conseil afin de le soumettre au conseil municipal.

Le conseil municipal approuve le compte rendu.

L'ordre du jour est abordé dans l'ordre.

PARTICIPATION DE LA COMMUNE AUX DEPENSES D'APS

Conformément à la demande de la CDC, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de participer aux dépenses dues au fonctionnement des APS pour l'année scolaire 2015-2016. Outre les 5€ par mois et par enfant de la commune scolarisé sur le territoire d'Orival, demandés, le conseil municipal propose que la part sollicitée aux parents (soit 5€ par mois et par enfant) soit pris en charge également, par le biais du CCAS.

FUSION DES COMMUNAUTES DE COMMUNES

Les rencontres se poursuivent entre les différentes communautés de communes dans le but de préparer la fusion. Si le nombre d'habitants des nouvelles communautés de communes est maintenu à 20 000, il faudra envisager « un mariage à trois », les communautés de communes susceptibles d'en faire partie étant BSM, Val de Seulles, Thue et Mue et Cœur de Nacre. La vie des Revitais est essentiellement tournée vers Courseulles (collège, commerces...), alors que Thue et Mue reste peu visitée. Dans le cas d'une fusion avec cette dernière, la question de former une commune nouvelle avec Fontaine-Henry et Beny par exemple pourrait se poser et permettre de sortir alors d'Orival afin de rester dans le bassin de vie.

REGLEMENTATION DE LA SALLE DES FETES ET REMPLACEMENT PENDANT LES CONGES DE MADAME GUILLOTTE

Il est décidé que la salle des fêtes pourra être louée gratuitement :

- par les associations de Reviers pour leurs manifestations.
- Etre louée à moitié prix par les conseillers municipaux, les membres du CCAS et les employés communaux

Quelque soit le locataire un état des lieux doit être fait avant et après la location.

La salle des fêtes est trop souvent laissée sale, tables abîmées ou vaisselle cassée ou disparue, il sera désormais demandé deux dépôts de chèques au moment de la location : l'un de 150€ pour nettoyage éventuel et l'autre de 500€ pour les dégradations.

Pour les vacances de Madame Guillotte du 6 au 23 août 2015, les clefs seront confiées à Monsieur Eric Marie et le nettoyage à une entreprise extérieure.

POINT SUR LES TRAVAUX

Les travaux de la rue de l'Église ont une semaine de retard
Route des Marais, aménagement du pluvial à la descente du Parc Aventure
Enrobé rue des Coutures
Rue d'Amblie, travaux du rond-point devant la maison de Monsieur et Madame Lemoine
Lotissement du Clos Michel : la société Logi Pays doit voir avec ses locataires pour ce qui leur revient d'entretien, le minéral doit être réparé.

Un désaccord persiste sur les permis modificatifs avec Logi Pays, notamment la modification des lucarnes apparaît sur les plans mais pas sur le permis modificatif.
Le conseil municipal donne son accord pour récupérer les plans et demander l'avis d'un avocat.

GRANDE RUE

Le cabinet Landry, maître d'œuvre, travaille sur un projet, en septembre un test avec des feux peut être fait : feu devant la mairie, feu au niveau du pont, installation de plots plastiques, mais il faut savoir que la location de feux est de 1000€/ semaine. La longueur est insuffisante pour installer des chicanes.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Le drapeau français utilisé dans les cérémonies officielles a triste mine. Le coût d'un drapeau neuf sera assumé moitié par la mairie, moitié par l'Association des Anciens Combattants.

Fête de l'Association Plein Ciel : l'association peut utiliser le camion de la commune pour transporter le matériel, Eric Marie aidera.

Information : la fête inter-village se déroulera le samedi 12 septembre à Amblie.